

# PLAN ARGENT

## RÉSUMÉ DES PRESTATIONS (CAD \$)

|  |   |
|--|---|
| <b>CAPITAL ASSURÉ MAXIMAL</b>  | <ul style="list-style-type: none"><li>• 2 000 000 \$</li></ul>  |
| <b>TYPE DE COUVERTURE</b>  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Urgence</li></ul>   |
| <b>FRAIS MÉDICAUX ADMISSIBLES</b>  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Traitement hospitalier ou non hospitalier d'urgence pour maladie ou blessure</li><li>• Services d'un médecin, d'un chirurgien, d'un anesthésiologiste, d'une infirmière</li><li>• Rayons X et services de laboratoire</li><li>• Location d'appareils médicaux</li></ul>   |
| <b>SERVICES D'AMBULANCE ET TRANSPORT D'URGENCE</b>                           | <ul style="list-style-type: none"><li>• Jusqu'à 10 000 \$ par réclamation pour une ambulance terrestre autorisée</li><li>• Jusqu'à 100 \$ par urgence pour les taxis tenant lieu d'ambulance</li><li>• Jusqu'à 250 000 \$ pour le transport aérien d'urgence</li><li>• Jusqu'à 5 000 \$ pour le retour au pays d'origine pour le traitement médical</li></ul> |
| <b>MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE</b>  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Limité à un approvisionnement de 30 jours</li></ul>   |
| <b>SOINS PSYCHIATRIQUES OU DÉSÉQUILIBRE MENTAL ET PERTURBATION AFFECTIVE</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Jusqu'à 500 \$ pour des consultations externes auprès d'un psychiatre, psychologue ou travailleur social</li><li>• Jusqu'à 10 000 \$ pour une hospitalisation psychiatrique</li></ul>   |
| <b>SERVICES DENTAIRES</b>  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Jusqu'à 2 500 \$ pour les accidents</li></ul>   |
| <b>MATERNITÉ</b>   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Jusqu'à 5 000 \$ incluant l'accouchement ; la grossesse doit avoir débuté au cours de la période assurée</li><li>• Un avortement par période assurée</li></ul>  |
| <b>PRÉPARATION ET RÉPATRIEMENT DE LA DÉPOUILLE</b>                           | <ul style="list-style-type: none"><li>• Jusqu'à 10 000 \$ pour la préparation et le transport de la dépouille ou pour la crémation ou l'enterrement à l'endroit du décès</li></ul>  |
| <b>DÉCÈS OU MUTILATION PAR ACCIDENT</b>                                      | <ul style="list-style-type: none"><li>• Accident de vol / transporteur général : 100 000 \$</li><li>• Accident 24 heures sur 24 : 15 000 \$</li></ul>   |
| <b>ADMISSIBILITÉ</b>   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Étudiants internationaux, parents, tuteurs, enseignants, chaperons, conjoints, et enfants à charge, âgés de moins de 65 ans et résidant temporairement au Canada</li></ul>  |
| <b>VOYAGE À L'EXTÉRIEUR DU CANADA</b>  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Les voyages dans le monde entier sont valides tant que la majorité du temps passé sous la police est passé au Canada. Votre pays d'origine est exclu, sauf si vous êtes en voyage organisé par votre école.</li></ul>   |
| <b>CONDITIONS PRÉ-EXISTANTES</b>   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Couvertes pour les urgences non prévues à condition qu'elles soient stables pour 90 jours avant la prise d'effet de la police.</li></ul>  |

Veillez noter qu'il ne s'agit ici que d'un sommaire et qu'il ne contient pas tous les avantages, limitations, exclusions ou conditions de la police d'assurance. Seul le livret explicative de la police décrit légalement la couverture. Veuillez consulter le livret explicative de la police pour obtenir plus de renseignements. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec l'équipe Assistance StudyInsured™ au 1.866.883.9787 ou courriel [studentassist@studyinsured.com](mailto:studentassist@studyinsured.com)

\* Pour bénéficier de cet avantage, vous devez souscrire une couverture continue d'au moins six mois.